

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance publique du vendredi 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIER Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Marché n°02/243U -
Gestion des stocks de fournitures destinées aux aménagements urbains du
tramway (URB 74) - Transaction - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation des aménagements urbains de la première phase du Tramway de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, il s'est avéré nécessaire de stocker les matériaux destinés à être posés tout au long du tracé par différentes entreprises titulaires des marchés d'infrastructure et de voirie.

Par délibération n° 2002/156 du 22 mars 2002, le Conseil de Communauté a autorisé la passation d'un marché de prestations de service par une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché 02/243 U relatif à cette prestation a été attribué le 4 juin 2002 au groupement Les Fils de François Montané/ GT Logistics pour une durée de 14 mois et un montant global et forfaitaire de 535 280, 38€ HT.

Le décalage du délai d'exécution d'un certain nombre de travaux, dont l'extension de la 1^{ère} phase vers Saint Augustin, a exigé la prolongation de la durée de ce marché de 3 mois entraînant une plus value de 104 493, 90 € HT.

Votre Conseil, par délibération n° 2003/0461 du 11 juillet 2003 a autorisé M. le Président à signer un avenant n°1 entérinant ces modifications.

Compte tenu de l'impossibilité matérielle de procéder au déstockage des fournitures (destinées à l'entretien ultérieur) avant expiration du nouveau délai contractuel pour les transférer sur des sites d'accueil dans les différentes circonscriptions de voirie de la Communauté urbaine, il a été demandé à l'entreprise titulaire, par l'OS n° 2003.102 du 3 novembre 2003, une prolongation du délai de stockage jusqu'au 1^{er} décembre 2003 ainsi qu'un nouveau calendrier de retrait des fournitures et une aide au transport de celles-ci que les prestataires communautaires ne pouvaient effectuer dans un délai raisonnable.

Le titulaire du marché a présenté un devis pour ces prestations non prévues au marché initial qui, tout en basant les prix de location du site et de personnel sur les prix base marché, incluait le montant des transferts de matériaux vers les sites communautaires, prestation que le contrat ne prévoyait pas.

Il estime en effet avoir subi un préjudice dans l'organisation de ses activités telle que projetées à la fin du marché qui le liait à la Communauté Urbaine de Bordeaux. De plus, les cadences de retrait des fournitures qui ont été imposées en fin de marché étaient nettement supérieures à celles du contrat initial et ont exigé de la part du titulaire des moyens humains et matériels supérieurs à ceux prévus au contrat.

L'indemnité correspondant à ces prestations supplémentaires ressort, après négociations avec le groupement titulaire, à 52 866.27 € H.T, montant qui paraît tout à fait acceptable au regard de prestations équivalentes effectuées par d'autres entreprises (cf. état transactionnel joint).

La décision du Conseil est recherchée sur l'autorisation à donner à M. le Président de signer la transaction à intervenir avec le groupement Les Fils de François Montané/GT Logistics qui règle pour solde de tout compte le marché n°02/243 U .

La dépense globale de l'opération de stockage des matériaux pour les aménagements urbains de la 1^{ère} phase du tramway s'élèverait en conséquence à 692 640,55 € HT soit 828 398,10 € TTC, dont 639 774,28 € HT pour le marché et 52 866,27 € HT pour la transaction.

Le montant de cette indemnité sera financé sur le budget annexe transports de l'exercice en cours. Déjà provisionné sur le budget de l'opération, il n'aura pas d'impact sur la provision pour aléas.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le montant de l'indemnité tel qu'arrêté ci-dessus à un montant total de 52 866,27 € HT,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de transaction dans les termes des articles 2044 et suivants du Code Civil avec le groupement Les Fils de François Montané/ GT Logistics

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 JANVIER 2004**

